

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

2023
Déclaration de Maladie : N° P19-0021892

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 14551

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Jamal El Arafat

Date de naissance :

1953

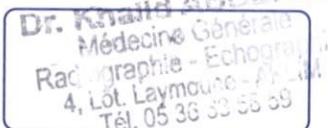
Adresse : 56 Bd Abderahim Bouabid Hay

Tél. : 06 55 59 08 33

Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/11/2023

Nom et prénom du malade : Jamal El Arafat Age : _____

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cardiopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : 27 NOV 2023

Signature de l'adhérent(e) : Jamal

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Docteur Khalid ABDDAIMI

MEDECINE GENERALE
RADIOGRAPHIE - ECHOGRAPHIE

الدكتور خليل عبد الدايمى

الطب العام

الراديوغرافي - الإيكوغرافي

حاصل على الشهادة الجامعية للفحص باللوجات ما فوق الصوتية

من المركز الاستشفائي الجامعي ابن سينا - الرباط

طبيب سابق بقسم المستعجلات

بمستشفى محمد الخامس بشفشاون

دبلوم في داء السكري بكلية الطب بفاس

Attestation Universitaire d'Echographie
Générale de C.H.U. Avicenne - Rabat

Ex. Médecin des Urgences

de l'Hôpital Med V à Chefchaouen

Diplôme en Diabétologie Faculté de médecine de fes



ORDONNANCE

Aklim le 24/11/2023

أكليم، هي

جس Yamal el arabs Latiseu

103,40 x 3

Dr. Hédi Ben Mousa
Tél: 05 22 39 97 73
111,40
50,70

24,70 x 2

851,00

H1

1/ Tadifos sanguis
Meloxicam x 6ms;
2/ Riprosterone 5/1,25
Meloxicam x 6ms;
Carotidiss 250 mg
Nutri-Vit x 6ms
Cardio aspirine 100
Meloxicam -

PHARMACIE DU CAF
Dr. Hédi Benmoussa
7 Rue Al Orlagh
Tél: 05 22 39 97 73

Dr Khalid ABDDAIMI
Médecine Générale
Radiographie - Echographie
Attestation Universitaire d'Echographie Générale
Diplôme en Diabetologie
4, Lot. Laymoune Tél.: 05 36 63 58 59 - AKLIM



INPE: 081000572

4، تجزئة الليمون - أكليم / الهاتف : 05 36 63 58 59 - المحمول: 05 61 08 62 60
4, Lot. Laymoune - aklim / Tél : 05 36 63 58 59 - Gsm : 06 61 08 62 60